

Les crédits

Il a fait quelque chose que j'aurais préféré qu'il ne fasse pas. Il a parlé de façon facile de procéder. Moi je dis non, qu'il n'y a pas de méthode facile. Comme je le connais, je ne pense pas qu'il attendra que ce soit facile avant de s'engager. Ne nous laissons pas perdre dans ce petit jeu. Ce ne sera pas facile.

Juridiction fonctionnelle? Je ne crois pas que, si le gouvernement acceptait cette résolution aujourd'hui et faisait ce qu'elle propose dès demain, il résoudreait le problème d'un seul coup. Cela entraînerait de nouveaux problèmes. Le ministre l'a dit. Il l'a laissé entendre il y a une minute.

D'après moi, si l'on n'a pas d'autres choix, on pourrait prendre une mesure qui nous aiderait à trouver une solution. Pour le moment, l'Espagne et le Portugal savent qu'ils ne peuvent attendre rien d'autre du Canada qu'une visite de temps en temps de la part du ministre. Il ira les sermonner avec les expressions colorées qu'on lui connaît. Lui parti, ils continueront de prendre, à qui mieux mieux, tous les poissons qu'ils veulent. C'est ce qu'ils font depuis plusieurs années.

La question de l'extension de la juridiction posera, comme l'a dit le ministre, toute une gamme de problèmes. D'une façon concrète, cette question aura pour effet de forcer ces gens à aborder le problème. Ils n'en parlent même pas pour le moment. La plupart d'entre eux ne reconnaissent même pas l'existence du problème. Cette mesure les amènera à s'asseoir à la table pour commencer à réfléchir. Si le ministre veut tirer quelques leçons de ce qui a donné lieu à l'élargissement de la juridiction en 1977, je crois qu'il pourrait faire un bon parallèle et voir comment le Canada s'est serré les dents parce qu'il n'avait pas grand-chose à faire sinon que de rester là à regarder piller ses ressources. Des hommes comme Jamieson et d'autres n'étaient pas disposés à le faire. Je ne crois pas que des hommes comme le ministre actuel soient disposés à le faire encore bien longtemps.

M. Crosbie: Monsieur le Président, j'aimerais féliciter l'orateur précédent si ce n'est de l'ensemble de son discours, au moins du ton de ce dernier.

La motion parle d'éviter un désastre écologique accru dû au pillage des stocks de poisson transfrontaliers au large de la côte est, etc, et suggère que le Canada devrait prendre des mesures immédiates pour étendre sa juridiction fonctionnelle aux deux extrémités des Grands bancs,

c'est-à-dire au-delà de la zone de pêche actuelle de 200 milles.

On ne sait pas exactement ce qu'on entend par juridiction fonctionnelle. On se demande aussi pourquoi le reste du monde accepterait que le Canada étende sa juridiction sur cette zone. Jusqu'à maintenant, personne n'a pu répondre clairement à ma question et, en l'absence de précision, il me semble que les mesures préconisées par cette motion sont prématurées. C'est une motion de censure. Le gouvernement et moi demanderons donc à nos collègues de voter contre cette motion parce qu'elle est prématurée et qu'elle ne définit pas en termes suffisamment clairs les mesures que le Canada devrait prendre.

J'aimerais rappeler qu'en 1960, il y avait dans cette zone des bancs de morue évalués à 1,1 million de tonnes, chiffre qui est passé à 1,9 million en 1968. Il a ensuite baissé, par suite de la diminution des stocks en 1976, lorsque le total des captures, étrangères et canadiennes, était d'environ 400 000 tonnes. Pendant toute cette période, le Canada et certaines autres nations tentaient de faire adopter la Convention sur le droit de la mer aux termes de laquelle les États côtiers auraient une certaine juridiction sur une zone de pêche exclusive au-delà de la limite de douze milles. Et ça a pris tout ce temps alors que les stocks étaient pillés, et le pillage était d'une ampleur telle que personne ne peut en avoir une idée aujourd'hui. Il a fallu de 10 à 12 ans pour faire adopter la Convention sur le droit de la mer et pour la faire accepter par les autres nations de la communauté internationale; si la grande majorité des pays du monde n'acceptent pas qu'un pays tente d'étendre sa juridiction, toute décision dans ce sens est bien évidemment inutile et ne peut qu'être une source de conflits et de confrontation.

Le député a dit quelque chose au sujet de notre souveraineté; il a dit qu'elle était entravée. La souveraineté de notre pays est certainement respectée à l'intérieur de nos frontières et, dans la zone de pêche de 200 milles, elle est reconnue en matière de pêche. Le monde entier la respecte.

Notre souveraineté n'est pas menacée aujourd'hui. Cependant, des stocks de poisson sont menacés de disparition par des pratiques tout à fait insensées de surpêche pratiquées par d'autres nations du monde aux extrémités des Grands bancs. Ce n'est pas une menace pour notre souveraineté, mais c'est une attaque contre le bon sens.